

Zeitschrift: Schweizerische Bauzeitung
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 17/18 (1891)
Heft: 23

Sonstiges

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

comme proportions les limites du programme. Ce projet simplifié serait susceptible d'exécution partielle. La cuisine sous le perron est mal placée. Très belle architecture des façades, la façade latérale quelque peu théâtrale cependant.

Nr. 16. In nefastis diebus. — Plan très-bien étudié, mais condamnable par la disposition du corridor central, insuffisamment éclairé et ventilé. Bâtiment trop profond pour l'escarpement du terrain. L'une des plus jolies façades du concours, mais l'emploi de la brique n'est pas recommandable pour le climat.

Nr. 17. Croix rouge 2. — Les plans répondent presque absolument au programme et aux exigences sanitaires. Le peu de profondeur du bâtiment est tout à fait en rapport avec la déclivité du terrain. Façade trop monotone.

* * *

Après ce premier examen, le jury unanime a procédé à l'élimination des Projets 1, 2, 3, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 13, 14 et 16.

Quatre projets restaient en présence, savoir:

Nr. 4. Aesculapius.

„ 12. Cascade.

„ 15. Croix rouge L. E.

„ 17. Croix rouge 2.

Le jury n'hésite pas à assigner le *premier rang* au projet *Nr. 17 Croix rouge 2*, qui répond le mieux aux exigences du programme, aussi bien en ce qui concerne la disposition du bâtiment qu'au point de vue de la dépense.

Nous devons cependant indiquer ici les modifications qui nous ont paru nécessaires pour améliorer encore ce projet.

Le plan, quoiqu'il satisfasse parfaitement au programme, n'est pas académique. Un ou deux escaliers de plus seraient nécessaires pour le service d'un bâtiment aussi long.

Les corridors bien placés et bien éclairés gagneraient à être prolongés jusqu'aux façades latérales et si les avant-corps des ailes sur la façade Nord ne sont pas supprimés, ils pourraient être utilisés pour y loger les escaliers de service, tandis que les Water-Closets, trop éloignés de certaines salles de malades, pourraient être accolés au corps central nord.

La vérandah devrait régner sur toute la longueur de la façade Ouest, son issue sur le jardin pouvant être placée à l'Ouest.

Dans le bâtiment des dépendances, la buanderie est trop petite; le dépôt des morts et la salle d'autopsie étant susceptibles de réduction, on pourrait agrandir d'autant la buanderie. Quoique couvert par un auvent, l'escalier extérieur, indiqué en bois, pour l'accès du séchoir à air libre du premier étage, devrait être en pierre.

Ce bâtiment des dépendances devrait être un peu plus éloigné du bâtiment principal.

Le jury propose de primer en *second rang* le projet *Nr. 4. Aesculapius*, dont le plan est parfaitement bien étudié. Mais il ne saurait contenir le nombre de lits fixé par le programme, soit quarante lits d'adultes et quelques lits pour les enfants.

La façade gothique serait trop coûteuse à exécuter, adjoutons cependant qu'elle correspond fort bien à la distribution du plan.

Le projet classé pour le Jury en *troisième rang* porte le *Nr. 15. Croix rouge avec les lettres L. E.*

Quoiqu'il dépasse comme proportions les données du programme, il serait facile de le ramener dans les limites tracés, par la suppression d'un des corps de bâtiment et quelques remaniements.

Ce projet méritait d'être primé parce que l'administration de l'hôpital pourra y puiser des données utiles pour l'élaboration des plans définitifs.

Le *quatrième projet* auquel le jury propose d'accorder une prime, c'est le *Nr. 12. Cascade*.

Le jury a longtemps hésité entre ce projet et le *Nr. 5 Quisisana*. Les deux projets sont du reste identiques, comme plans, à la longueur près et le jury en est venu à se demander s'ils n'étaient pas du même auteur.

Le *Nr. 12 Cascade*, a fini par l'emporter, le plan étant plus condensé et la façade meilleure que dans le projet *Nr. 5 Quisisana*.

Monsieur le Président et Messieurs,

Ayant terminé cet exposé des considérants du jury, nous nous résumons en vous proposant d'accorder:

Une prime de 1200 fr., à l'auteur du projet *Nr. 17 Croix rouge 2*.

Une prime de 1000 fr., à l'auteur du projet *Nr. 4 Aesculapius*.

Une prime de 800 fr., à l'auteur du projet *Nr. 15 Croix rouge L. E.*

Une prime de 400 fr., à l'auteur du projet *Nr. 12 Cascade*.

Monsieur le Président du Comité de l'Hôpital ayant procédé, en présence du Comité et du jury, à l'ouverture des plis cachetés, il a proclamé les noms de:

M. Joseph Marschall, architecte, rue du Conseil Général, Genève, comme auteur du projet primé en premier rang.

MM. K.-A. Hiller et Gesswein, à St-Gall, et R. Kropff, architectes, ce dernier à Davos (Grisons), comme auteurs du projet primé en deuxième rang.

M. Fr. Schneider, en collaboration avec M. Paul Lindt, tous deux architectes, à Berne, comme auteurs du projet primé en troisième rang.

M. Séverin Ott, architecte, à Arbon (Thurgovie), comme auteur du projet primé en quatrième rang.

* * *

Monsieur le Président et Messieurs,

Arrivés au terme de notre mandat, nous sommes heureux de la nombreuse participation des architectes à ce concours, et nous souhaitons vivement que votre administration réalise bientôt, par la construction d'un nouveau Hôpital, l'un de ses vœux les plus chers et le plus longtemps poursuivis.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération distinguée.
Le Locle, le 13 Mai 1891.

Les membres du Jury:

Louis Perrier. Dr. *Nicolas. S. Pittet*, architecte.

Ate. Ribaux, architecte. *O. Rau-Vaucher*.

Eidg. Parlamentsgebäude. Nach langen, einlässlichen Berathungen hat die auf Anfang dieser Woche nach Bern einberufene Jury Mittwochs ihr Urtheil dahin abgegeben, dass die beiden eingesandten Entwürfe auf gleichen Rang zu stellen seien. Keiner derselben entspreche jedoch vollkommen den gestellten Anforderungen und die Jury sei daher nicht in der Lage den einen oder den anderen ohne Weiteres zur Ausführung zu empfehlen. Indess herrsche die Ansicht vor, dass bei einer nochmaligen Umarbeitung der Entwürfe ausführbare Arbeiten erhalten werden können, da jeder der beiden concurrirenden Architekten durchaus befähigt sei die gestellte Aufgabe zu voller Befriedigung zu lösen. Auf das zu erwartende motivirte Gutachten darf man füglich sehr gespannt sein. Die öffentliche Ausstellung der Pläne findet vom 11. bis 20. dies im Casino zu Bern statt.

Miscellanea.

Eidgenössisches Oberbauinspectorat. Wie kaum anders zu erwarten war, hat der Bundesrath in seiner Sitzung vom 3. dies zum eidg. Oberbauinspector den bisherigen Adjuncten Herrn Ingenieur *A. von Morlot* aus Bern gewählt. Der Genannte ist ein ehemaliger Schüler des eidg. Polytechnikums, dessen Ingenieur-Abtheilung er 1866 absolvirt hat. Von 1866—67 war er bei Ingenieur Lauterburg in Bern angestellt, darauf erweiterte und vollendete er seine technischen Studien an der Ecole des Ponts et Chaussées in Paris, von 1868—74 war er als Ingenieur und von 1874—88 als Adjunct des Oberingenieurs der Juragewässer-Correction thätig, worauf er an die Stelle des Adjuncten des eidg. Oberbauinspectors berufen wurde. Das verantwortungsvolle Amt des Oberbauinspectorates findet in ihm einen kenntnisreichen und pflichtgetreuen Vertreter.

Verband deutscher Architekten- und Ingenieur-Vereine. Vom 7. bis 9. August findet in Nürnberg die 20. Abgeordneten-Versammlung genannten Verbandes statt. Unter den Verhandlungsgegenständen finden sich u. A.: Einführung einer Einheitszeit in Deutschland, Erfahrungen über das Verhalten des Flusseisens im Vergleich zum Schweisseisen, Feuersicherheit verschiedener Bauconstructionen.

Als Cantonsbaumeister von St. Gallen wurde Architekt *Rieser* von Mörschwyl, zur Zeit in München, gewählt.

Redaction: A. WALDNER

32 Brandschenstrasse (Selnau) Zürich.

Vereinsnachrichten.

Gesellschaft ehemaliger Studirender

der eidgenössischen polytechnischen Schule in Zürich.

Stellenvermittlung.

Die Schweizerische Baugesellschaft Basel sucht einen *Electro-techniker* mit selbständiger Betheiligung. (804)

Gesucht auf ein städtisches Ingenieurbureau ein *Ingenieur* für Strassen- und Brückenbau, womöglich mit etwas Praxis. (805)